

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 11 décembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Nicolas SCHOUTITH
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Patrick AUDARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Kildine BATAILLE	M. Léo LACHAMBRE
Mme Nathalie KOENDERS	M. Christophe AVENA	M. Samuel LONGCHAMPT
M. José ALMEIDA	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Marien LOVICHI	Mme Catherine VICTOR
M. Jean-François DODET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Gérard HERRMANN
Mme Françoise TENENBAUM	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MEZUI	M. Laurent GOBET
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Jean-Marc RETY
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean-François COURGEY	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Claire TOMASELLI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Catherine PAGEAUX
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Catherine GOZZI
M. Antoine HOAREAU	Mme Céline RENAUD	M. Philippe SCHMITT
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Isabelle PASTEUR
M. Benoît BORDAT	Mme Laurence GERBET	Mme Céline RABUT
Mme Brigitte POPARD	M. Bruno DAVID	M. Frédéric GOULIER
Mme Christine MARTIN	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Nadjoua BELHADEF	Mme Stéphanie MODDE	M. Cyril GAUCHER
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Olivier MULLER	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
M. Denis HAMEAU	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Stéphane WOYNAROSKI.
M. Nicolas BOURNY	M. Patrice CHATEAU	
	M. Lionel SANCHEZ	

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAPUIS	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Antoine HOAREAU
M. Patrick BAUDEMONT	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à M. Léo LACHAMBRE
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Gérard HERRMANN
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Didier RELOT pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Adrien GUENE pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**  
**SPLAAD – ZA Bretenière - Compte-rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2020 –**  
**Avenant de prorogation de la concession**

Par délibération du conseil communautaire du 21 avril 2011, le Grand Dijon, devenu depuis Dijon Métropole, avait confié à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) la réalisation de l'opération d'aménagement du Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » sur la commune de Bretenière dans le cadre d'une concession d'aménagement signée le 16 mai 2011.

Pour mémoire, ce projet porte l'ambition de développer un Technopole Agro-Environnement (TAE) centré sur une nouvelle forme d'agriculture associant respect de l'environnement (Agriculture à haute valeur environnementale) et performance économique, sur l'ancien site de recherche de l'INRA, à Bretenière, acquis par le Grand Dijon en mars 2008. Ce TAE a pour vocation d'accompagner la promotion de projets économiques et scientifiques innovants, s'appuyant sur une démarche technopolitaine de rassemblement sur un même lieu des structures de recherche, de formation secondaire, professionnelle, supérieure et continue des entreprises.

Le programme d'aménagement et de réhabilitation du site a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 22 mars 2012. Le dossier de permis d'aménager a été délivré le 26 novembre 2012.

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la SPLAAD a adressé à Dijon Métropole le compte-rendu annuel à la collectivité de cette opération établi à la date du 30 juin 2020.

Au 30 juin 2020, l'intégralité des travaux d'aménagement et de réhabilitation a été réalisée. Seuls de menus travaux d'entretien sont prévus à l'horizon du 30 juin 2021.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et charges actualisés sont arrêtés au 30 juin 2020 à un montant de 9 671 065,26 € HT.

A ce jour, l'opération d'aménagement est inachevée car deux lots restent à commercialiser et les aménagements aux abords de ces deux lots restent ainsi en attente des futurs projets. La concession arrivant à terme le 26 mai 2021, il est donc décidé par le présent avenant de prolonger sa durée de 5 ans pour permettre de terminer l'opération.

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière transmis par la SPLAAD à Dijon Métropole et arrêté au 30 juin 2020 ;

Vu le projet d'avenant n°5 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement approuvée par délibération du 21 avril 2011 relative à réalisation du Technopôle Agro-Environnement « Agronov » sur le territoire de la commune de Bretenière, portant prolongation de la concession pour une durée de 5 ans ;

**LE CONSEIL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- **d'approuver** le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière, arrêté au 30 juin 2020 ;
- **d'approuver** l'avenant n°5 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement relative à réalisation du Technopôle Agro-Environnement « Agronov » sur le territoire de la commune de Bretenière, portant prolongation de la concession pour une durée de 5 ans ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 83

CONTRE : 0

*DONT 8 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0